COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 26 FEVRIER 2016

Personnes présentes :
Représentants de la mairie : Mmes BOURGOIN et RALLIER (Excusés : M. BAROT, et Mme TEASDALE).
Représentants des parents d'élèves : Mmes BERTRAND, FAIVRE PIERRET, POITEVIN, SALDANA, Mrs BREBION, CHAUVIN, PINARD et SIMON (Excusées : Mmes CARIMALO et LAGOGUEY)
Enseignants : Mmes BENNEVAULT, CHARRIER, DA SILVA MAIA, DOUBLET, MOLETTE, SALLIOT, TURPIN et SERNA, M. ROLAND. (Excusées : Mmes BIGOT et LORIDAN)

1/ Prévision carte scolaire

Cléré les Pins fait partie de la circonscription de Saint Cyr sur Loire qui perdra 200 élèves à la rentrée de septembre 2016. Par conséquent, il est prévu **plusieurs fermetures** de classes : une à Ambillou, une à Beaumont la Ronce, une à Courcelles /Channay/Rillé/St Laurent de Lin et une classe maternelle à Luynes ainsi qu'à St Paterne Racan. **Trois fermetures conditionnelles** (sous réserve d'accueil d'enfants en toute petite section) à Savigné s/Lathan, Sonzay et Villiers au Bouin. **Deux ouvertures** sont prévues : une à Pernay et une à Rouziers.

A Cléré, actuellement, 177 élèves (127 familles) fréquentent l'école. A la rentrée de septembre 2016, il y a pour l'instant 22 PS qui devraient arriver contre 21 CM2 au départ. Cet équilibre nous met à l'abri d'un risque de fermeture de classe. M ROLAND attire notre attention sur le départ des 30 CE2 actuels pour l'année scolaire 2018-2019. Nous pouvons par conséquent craindre une suppression de classe d'ici 2-3 ans.

2/ Mise en place d'un nouveau livret scolaire au cours de l'année 2016-2017

Le livret pédagogique version papier va devenir numérique. C'est un système d'évaluation qui est comparable à ce qui se fait actuellement au sein de notre école (notations au moyen de lettres A-B-C ou D). Ce nouveau livret sera mis à disposition des enseignants par l'Education Nationale pour tous les élèves de France.
Pour rappel, les programmes scolaires ont été modifiés suite à la réorganisation des cycles :
Cycle 1 : PS, MS et GS.
Cycle 2 : CP, CE1 et CE2.
Cycle 3 : CM1, CM2 et 6ème.

3/ Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et référent sécurité à l'école

L'exercice de confinement a eu lieu le 04 décembre 2015. Le temps de mise à l'abri n'a pas excédé une minute. La manœuvre ayant eu lieu lors d'une récréation, certaines GS de la classe de GS-CP ont suivi des GS de la classe de Mme LORIDAN. L'appel ayant été fait, cette confusion n'a pas entravé le succès de l'exercice. Enfin, il a été rapporté que le talkie-walkie de Mme DA SILVA MAIA était déchargé. Le problème est pris en compte par la mairie et sera résolu.

Depuis les évènements du 13 novembre dernier, chaque école est désormais dotée d'un référent sécurité (police nationale ou gendarmerie). Pour notre école, c'est le gendarme DEVERT de Savigné S/Lathan.
En ce qui concerne le plan VIGIPIRATE / ALERTE ATTENTAT et la sécurité à l'école, il n'y a pas de grands changements. Les préconisations sont les suivantes depuis le 02 décembre 2015:
- Accueil par un adulte à l'entrée de l'école,
- Interdiction de stationner aux abords de l'école,
- Organisation d'exercices de sécurité,
- Contrôle visuel des sacs si l'adulte présent au portail le juge nécessaire,
- Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement,
- Eviter les attroupements devant l'établissement,
- Signaler tout comportement ou objet suspect,

Sont autorisés : les sorties scolaires régulières et occasionnelles, les voyages scolaires sous réserve de l'avis du recteur et les évènements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du préfet.

M ROLAND expose à la suite de cette présentation une question soulevée par deux familles. En effet, ces dernières s'étonnent de l'absence depuis 3-4 semaines de l'agent municipal qui faisait traverser les familles au niveau du passage pour piétons devant le portail d'entrée et demandent une explication à la municipalité afin de comprendre cette décision.

M ROLAND fait remarquer aux représentants de la mairie que ni les familles, ni lui-même n'ont été avertis de cette décision et qu'il l'a appris seulement le lundi de la rentrée des vacances. Il évoque également, pour la parfaite information de tous, qu'il y a eu un accident en début de semaine sur ce même passage pour piétons. Une voiture a roulé sur le pied d'un enfant de 3 ans alors qu'il était en train de traverser tenu par la main de sa maman .L'enfant est légèrement blessé mais la voiture ne s'est pas arrêtée. Les parents d'élèves attirent l'attention sur le fait que si un agent avec gilet jaune et panneau stop avait été présent comme cela se fait depuis plusieurs années, l'accident aurait été évité.

Mme RALLIER nous informe que la municipalité a décidé de ne plus assurer ce « service » (qui n'est de surcroît pas obligatoire pour la commune) afin de responsabiliser les familles. Il faut également noter que cette décision a été prise après de multiples incivilités, irrespects et agressions verbales de la part des personnes qui ne respectaient pas les consignes de sécurité (stationnement devant l'école pour déposer les enfants par exemple). M. SIMON fait part au conseil de son regret que les parents n'aient pas été prévenus.
Mme RALLIER précise qu'il s'agit là d'un essai et qu'en parallèle un aménagement, lors des prochaines vacances scolaires, sera installé au moyen de nouveaux ralentisseurs plus dissuasifs. Enfin, il est prévu de faire intervenir plus souvent la gendarmerie dans le cadre de la prévention afin de faire respecter les consignes de sécurité.

Les parents d'élèves estiment qu'il faut absolument réagir et peut être organiser d'ici là un relais (entre parents volontaires et disponibles) afin d'assurer la sécurité au niveau du passage pour piétons le matin et l'après-midi.

4/ Mise en place de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) présenté lors du précédent conseil

Cinq enseignants ont été formés à l'utilisation de l'ENT. Ils se chargeront d'en faire la présentation aux familles dans leur classe respective. Chaque élève disposera d'un identifiant personnel et d'un mot de passe. L'ENT sera progressivement utilisé d'ici à la fin de l'année. Il s'agit là d'un support de communication entre les élèves, les enseignants, les parents et la municipalité. L'ENT propose un espace de stockage, de discussions, d'information/blog, un agenda, un cahier de texte.

Ce support (dont l'abonnement est payant) sera utilisé lors de la classe de découverte dans le but de sensibiliser les familles.

A terme, le site de l'école disparaîtra.

5/ Activités pédagogiques

- ***« Ecole et cinéma »***

  Chaque cycle a pu assister à une ou plusieurs séances au foyer rural.
  Cycle 1 : *« La boîte à malice »* de Koji Yamamura œuvre regroupant 5 courts métrages. Une prochaine séance reste à programmer. Jeux d'images, programme de 5 courts-métrages de Norman Mac Laren, Canada.

  Cycle 2 : *« Mon voisin Totoro »* de Hayao Miyazaki *et «Le Kid » de C. Chaplin.* Au troisième trimestre, les élèves se verront projeter *« Les aventuriers »* programme de 5 courts métrages de Marie Paccou, Michaël Dudok De Wit, Jacques Rozier, Youri Norstein, Georges Franju.

  Cycle 3 : *« Porco Rosso »* de Hayao Miyazaki et *« Le Kid »* de C. Chaplin. Au troisième trimestre, projection de l'œuvre de S. Spielberg *« E.T »*

  L'écran dont dispose actuellement le foyer rural est abîmé et n'est plus aux normes. Il sera retiré à la fin de l'année scolaire. M Roland nous informe que le projet « Ecole et Cinéma » pourra tout de même perdurer l'année prochaine. En effet, ciné-off s'est muni d'écrans portatifs qui seront désormais apportés pour les différentes projections à venir.

- ***« Activités réalisées avec le SMIPE »***

  Les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 ont pu bénéficier d'une intervention sur le compostage. La semaine prochaine, la classe de CE1/CE2 bénéficiera d'une autre intervention autour du gaspillage alimentaire. Quant aux élèves de la classe de CM1/CM2 ainsi que M Roland, ils ont souhaité travailler dans les semaines à venir autour de la décomposition progressive.
  Les enseignants s'accordent à dire que les supports pédagogiques (vidéos et ateliers) étaient de qualité.

- ***« Collecte de papiers »*** au profit de la coopérative scolaire. M ROLAND rappelle que la collecte se déroulera du 10 au 24 mars. 35€/tonne récoltée. Merci par avance pour votre mobilisation.

- ***« Jardinage et Potager »***

  M Brébion présente sa toute nouvelle association de jardinage *« Les Délices de la Chauvelière »*.
  Sollicitant les enseignants intéressés par le projet, il propose d'agrémenter le potager de l'école.
  L'équipe pédagogique pense qu'il serait intéressant que les élèves fassent pousser les graines en classe (travail de sciences sur le vivant) puis qu'ils procèdent aux diverses plantations. Le potager n'ayant que très peu servi l'année précédente, il doit être retourné. Mme Poitevin propose de venir avec un micro tracteur pour le bêcher. M Brebion se charge de fournir les planches pour rendre praticable ce nouvel espace aux enfants.
  Un marché de printemps est également en réflexion

- ***« La journée sportive »*** est prévue le 26 avril prochain au Parc de la Folie pour les classes de la GS au CM2. Courses longues et activités athlétiques sont au programme. Comme toujours, nous avons besoin de beaucoup de parents pour encadrer les ateliers. Tous les volontaires seront les bienvenus !

- ***« USEPIADES des maternelles »*** à Fondettes pour les PS et MS. Comme toujours, de nombreux ateliers seront proposés aux enfants (parcours moteurs, équilibre…) La date n'est pas encore fixée.

- ***« Classe de découverte des cycles 3 »*** au centre de Bouëssé la Garenne à Murs-Erigné (49) du mardi 17/05 au 20/05. Concerne 66 élèves du CE2 au CM2.

  Le thème de l'année portant sur la Loire, les environs du site seront riches de découvertes pour les enfants. Au planning notamment, visite du château de Brézé, celui d'Angers. Découverte de la taille de la pierre de tuffeau, de la flore, balade en bateau à moteur sur la Loire, Run & Bike (parcours par équipe de trois avec un seul vélo !) Une réunion d'information a été organisée le 03 décembre dernier pour toutes les familles concernées.

  Deux devis ont été réalisés pour le transport en car double et c'est la société MARTINET (49) qui a été retenue pour la somme de 1300€. Le séjour revient à 184€/élève + 19.40€ de transport.

  Il a été demandé une participation de 150€ par élève. La coopérative scolaire participe à hauteur de 53,40€ par enfant soit 3577,80€.

  M Roland informe le conseil d'école que de nouvelles directives ont été données au sujet des classes de découvertes par le Directeur Académique. En effet, à partir de septembre 2016, une classe de découverte ne pourra être organisée que si l'intégralité des élèves concernés part. De plus, comme ce voyage répond à un projet de classe, toute la classe doit partir. Une difficulté se pose dans le cas des classes à double niveaux. Par exemple, cette année, les CE2 de la classe de CE1/CE2 partent et les CE1 restent sans leur enseignant. Une nouvelle organisation sera donc à prévoir.

- ***« Sortie des cycles 1 et 2 »*** Le 18/03 pour les MS/GS et GS/CP, le 23/05 pour les PS/MS et CLIS et le 24/05 pour les CP/CE1 et les CE1 de la classe de CE1/CE2. Toujours en rapport avec le thème de l'année, une visite sur la journée complète est prévue. Balade en bateau d'une heure sur le *Saint Martin de Loire*, pique-nique et visite de l'aquarium de Touraine. Les devis pour le bus sont actuellement en cours.
  La cantine a déjà été prévenue de l'absence des enfants concernés le jour de leur sortie. Les enseignants s'occupent également d'informer la mairie pour les enfants qui ne participeront pas au TAP le mardi 24/05 (c'est-à-dire les CP/CE1 et les CE1 de la classe de CE1/CE2).

- ***« Correspondances »***
  La classe de GS/CP correspond actuellement avec une classe du Maine et Loire. Quelques échanges de courriers se sont déjà faits et une possibilité de rencontre est à l'étude.
  La classe de CE2/CM1 a échangé des lettres avec une classe de St Etienne de Chigny. Les élèves se sont rencontrés le 02/02 dernier avec un pique-nique partagé au parc de la folie. Une deuxième entrevue est programmée le 21/03 prochain au sein de l'école de St Etienne de Chigny.
  La classe de CM1/CM2 correspond par mail avec certains élèves du Mali via le projet en partenariat avec l'association Enkadia Sini. Des réponses sont attendues très prochainement, en français !

- ***« Concours d'orthographe»*** La classe de M Roland et notamment 2 élèves de CM1 et 2 élèves de CM2 participeront à un concours d'orthographe organisé par les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N). La sélection aura lieu mardi 1er février. Le concours se déroulera en trois phases.

- ***« Projet Solidarité Mali»*** Des photos de l'avancée de la construction de l'école au Mali ont été visionnées lors du conseil d'école. Elles sont consultables sur le site de l'école. Il a été décidé que l'argent récolté par le biais des différentes actions organisées au profit du projet servirait à l'achat de livres pour les écoliers maliens.

6/ Bilan financier

Photos : 966.80€
Marché de Noël : 587€
Chocolats : 468.24€
} au profit de la coopérative scolaire

Marché d'automne : 468.40€
Buvette du marché des rois : 135.77€
} Au profit du projet de solidarité Mali

7/ Titularisation des ATSEM

L'équipe pédagogique, s'adressant aux représentants de la mairie présents, souhaiterait savoir si la question concernant la titularisation des ATSEM a été abordée en conseil municipal. Mme Rallier répond que cela a été évoqué mais que malheureusement cela est impossible. Le budget est trop restreint.

M Roland lui remet ensuite un courrier de tous les enseignants, destiné au conseil municipal, afin d'appuyer à nouveau cette demande qui revient chaque année depuis plusieurs années.

Bernadette Carré prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire.

8/ Travaux dans l'école

La mairie demande à M Roland au début de chaque année d'anticiper les besoins de travaux afin de les budgéter.

- Réfection du sol et des murs de la salle de CLIS (ces travaux sont budgétés)
- Des étagères dans les deux classes maternelles et le dortoir seraient nécessaires (Mme Rallier précise que des éléments sont prévus à l'achat).
- Des stores occultants permettant d'éviter le contrejour sur le tableau des classes de Mme Turpin et M Roland sont prévus à l'achat.
- Dans la salle informatique, au centre, il y a une gaine qui sert à recevoir tous les fils du matériel informatique (afin que les fils ne traînent pas partout au sol). Cette gaine ne servant pas, il a été installé un bouchon qui ne semble pas adapté et pourrait poser des problèmes de sécurité pour les enfants (chutes.....) Une solution serait à envisager. Mme Rallier prend note de la demande.

8/ Réponses aux questions soulevées par les familles

- Lors du dernier conseil d'école, l'utilisation du wifi avait été évoquée ? M Roland s'est depuis renseigné sur le cadre règlementaire en vigueur et les préconisations applicables au sein de l'établissement scolaire.

  En effet, la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques prévoit dans l'article 7 *« qu'il est interdit d'installer des bornes wifi dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de trois ans _les crèches, jardins d'enfants et haltes garderies_ (établissements mentionnés au chapitre IV du titre II du livre III de la deuxième partie du code de la santé publique dont ne font pas partie les écoles maternelles) »*

  « Dans les classes des écoles primaires, le matériel wifi doit être désactivé lorsqu'il n'est pas utilisé pour les activités numériques pédagogiques »

  Enfin, « dans les écoles primaires, toute nouvelle installation d'un réseau radioélectrique fait l'objet d'une information préalable du conseil d'école »

  Par ailleurs, la direction académique d'Orléans-Tours a édité et validé de septembre 2015 à juin 2018 un livre blanc. Y sont rassemblées toutes les préconisations relatives à l'équipement numérique des écoles d'Indre et Loire. Le cadre législatif y est repris et sert de conduite à tenir pour toutes les écoles du département en ce qui concerne la question « des ondes ».

  M Roland rassure donc l'ensemble des représentants d'élèves présents sur l'application stricte de ces préconisations pour l'école de Cléré les Pins.

- Pourquoi les CE2 qui ont rencontré leurs correspondants de St Etienne de Chigny le 02/02 n'ont-ils pas déjeuné à la cantine ? De plus, cela a été organisé au parc de la folie et le temps ne s'y prêtait pas.
  Mme Turpin explique qu'il était plus convivial de déjeuner avec les correspondants qui eux-mêmes avaient apporté leur pique-nique. L'effectif s'élevant à 60 enfants, ce moment de repas n'était pas réalisable à l'intérieur de la classe.

- Pourquoi les mots « version papier » proposés aux familles avant chaque conseil d'école ne pourraient-ils pas être informatisés ? C'est juste. Pourquoi pas, à terme, utiliser l'ENT présenté dans le 4ème point du présent compte rendu p.2? M Roland se tourne également vers les représentants des parents d'élèves et propose de créer une boîte mail dédiée aux remarques et questions des familles.

- Serait-il possible d'organiser des séances à la piscine ou à la patinoire comme cela se fait dans certaines écoles alentours ? M Roland explique que ce n'est pas l'envie qui manque aux enseignants d'organiser de telles sorties dans le cadre d'activités sportives scolaires ! La difficulté réside dans la possibilité d'être accueillis par ce type d'établissement. Il y a peu de créneaux disponibles. De plus, ces activités nécessitent de prendre un bus et le prix est élevé (en plus du prix d'entrée à la piscine ou à la patinoire). M Roland admet que cela fait longtemps qu'il n'est pas allé à la patinoire de Bourgueil.

Prochain conseil d'école le 10 juin 2016

Pour les parents d'élèves :

Pour la Mairie :

MAIRIE DE CLERE LES PINS 37 (Indre-et-Loire)

PRIMAIRE
Rue des Pins
340 Cléré les Pins
Tél : 02.47.24.23.13
Fax : 02.47.24.24.80